

epu

La FIDH se félicite des engagements pris par la République centrafricaine au titre de l'~~Examen périodique universel~~ qui reprennent largement les recommandations formulées par notre organisation au début de cet examen.

~~Particulièrement~~, la FIDH prend aux mots les autorités centrafricaines lorsque celles-ci consentent à lutter fermement contre les exécutions arbitraires, à assurer la protection de la population civile et à promouvoir le retour des réfugiés et des personnes déplacées. ~~Egalement~~, la FIDH note l'accord des autorités centrafricaines pour prendre toutes les mesures pour mettre fin à l'impunité des auteurs de ~~crimes contre~~ des droits de l'homme et pour coopérer avec le Cour pénale internationale (CPI) dans ce domaine. La FIDH se félicite aussi des assurances données par la RCA quant à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et ~~souligne que la RCA s'engage~~ à reconnaître la légitimité des défenseurs des droits de l'homme et à leur accorder ~~la~~ reconnaissance officielle ~~en faisant des déclarations en ce sens et à adopter de nouvelles mesures pour assurer dans la pratique la protection des journalistes.~~

dot

~~Ces engagements sont essentiels face à la situation particulièrement précaire des droits de l'Homme dans le pays. Mais la FIDH rappelle tout de même que la plupart de ces engagements sont déjà dus par la RCA au titre des instruments internationaux de protection des droits de l'Homme ratifiés par le pays mais que ceux-ci sont très peu voir pas suivis d'effets.~~

La FIDH rappelle que depuis 15 ans, ~~la République centrafricaine est secouée par des conflits politico-militaires, notamment par des affrontements entre forces gouvernementales et une partie de l'armée mutinée, puis entre les mêmes forces gouvernementales et des groupes rebelles.~~ Les luttes armées incessantes pour le pouvoir sont accompagnées d'importantes violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire ~~plongeant la population civile dans la plus totale insécurité physique et économique.~~ Depuis le second semestre 2005, les affrontements entre l'Armée ~~centrafricaine~~ et des groupes rebelles basés dans le nord ~~du pays~~ s'accompagnent d'exécutions sommaires ~~de civils~~, de violences sexuelles, d'actes de torture, de pillages systématiques, forçant plus de 100 000 personnes à se déplacer par crainte pour leur vie.

~~Le rapport du Secrétaire général des Nations unies publié en juin 2009 signale encore "dans le nord des exécutions sommaires et arbitraires, des arrestations, des détentions illégales, des cas de destruction de logements et de biens et des actes de violence sexuelle et sexiste. Les victimes de ces violations étaient essentiellement des femmes, des enfants et d'autres membres de groupes vulnérables. Ces abus auraient été commis par des forces gouvernementales, des mouvements rebelles et d'autres groupes armés, notamment des groupes d'autodéfense et des bandits"~~¹

Alors que le gouvernement centrafricain s'était engagé à sanctionner les auteurs de violation ~~des~~ droits de l'Homme, y compris celles commises par les forces de l'ordre, une loi d'amnistie générale a été promulguée ~~le~~ 16 octobre 2008 par le président de la République démontrant une nouvelle fois le mépris des autorités centrafricaines à l'égard des victimes.

Enfin, la FIDH déplore les menaces continues à l'égard des défenseurs ~~des droits de l'Homme~~, particulièrement contre ceux qui luttent contre l'impunité des crimes les plus graves ~~commis en RCA y compris devant la CPI.~~ La FIDH rappelle à cet égard la mort de maître Wanfiyo GOUNGAYE, décédé dans des conditions suspectes le 27 décembre 2008 à 75 km de BANGUI, ~~alors qu'il revenait d'entendre une victime des crimes de guerre et crimes contre l'humanité.~~

¹ Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays, 12 juin 2009 <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/361/86/PDF/N0936186.pdf?OpenElement>

~~reprochés à Jean-Pierre BEMBA.~~ Maître GOUNGAYE, président de la Ligue centrafricaine des droits de l'homme, organisation membre de la FIDH, avait fait l'objet de menaces explicites, ~~d'arrestation arbitraire et d'une véritable stratégie d'isolement,~~ dans un climat de pressions accrues depuis l'ouverture devant la CPI, ~~en 2007,~~ de l'affaire «~~Procureur~~ Jean-Pierre BEMBA GOMBO».

Considérant le manque d'adéquation avérée entre les multiples engagements pris par les autorités centrafricaines sur le respect des droits de l'Homme et la réalité catastrophique de la situation de ces droits, la FIDH ne peut qu'espérer que la RCA respecte enfin ses engagements pris au titre de l'EPU et demande au Conseil des droits de l'Homme et à ses procédures spéciales de contrôler étroitement le respect des engagements pris par la RCA.